



N° 2021-1797 /MDN/DC/SG/DAF/SRHDS/DEM/SA

Cotonou, le 16 juillet 2021.

SPAF  
clst → hds

clst

## NOTE DE SERVICE

DSIA	
Secretariat Administratif	
N° 6185 de 13/07/21	
INFO	ACTION
SAR	
SST	
SPBF	
SMI	
RAA	
ISTF	
CPD	

**Objet :** Autorisation d'inscription sur les listes d'aptitude du CAMES.

- Références :**
- Loi n°2020-19 du 05 juillet 2020 portant statut spécial des personnels des Forces armées béninoises, telle que modifiée par la loi n°2020-28 du 02 septembre 2020;
  - Décret n°2018-438 du 19 septembre 2018 portant conditions d'emploi à la fonction enseignante des personnels des forces de défense, de sécurité et assimilés dans les universités publiques du Bénin ;
  - NDS n°372/MESRS/DC/SGM/DAF/DGCPER/SA du 13 août 2020 relative à la nomination et au reversement des intéressés dans le corps des Assistants ;
  - Demandes écrites des intéressés.

Le Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale autorise, par la présente, les officiers médecins en situation d'enseignement conformément aux dispositions du décret sous référence, et dont les noms suivent, à s'inscrire sur les listes d'aptitude du CAMES. Il s'agit de :

- Lieutenant-colonel ABOUBAKAR Moufalilou ;
- Capitaine de Frégate do-SANTOS ZOUNON Alexis ;
- Lieutenant-colonel DADJO A. B. Yves Fawanou ;
- Lieutenant-colonel SOSSA Jean ;
- Lieutenant-colonel DADJO K. Aumar ;
- Lieutenant-colonel ATTLOLOU Gilles Roger ;
- Lieutenant-colonel AIGBE Nestor ;
- Lieutenant-colonel MAMA CISSE Ibrahim ;
- Lieutenant-colonel ZOHOUN Alban ;
- Lieutenant-colonel VIGNON Koffi Rodolph ;
- Commandant AZA-GNANDJI Guy-Gérard.


Les intéressés doivent prendre toutes les dispositions pour que l'exercice de leurs activités universitaires se déroulent dans le respect absolu des prescriptions du décret rappelé en 2<sup>ème</sup> référence.

Le Chef d'Etat-Major Général des Forces armées béninoises est chargé de veiller à l'application sans faille de la présente note de service et de rendre compte de toute difficulté rencontrée dans sa mise en œuvre.

La présente note de service prend effet à compter de la date de sa signature.

**Ampliations :**

- PR (ATCR) ;
- MESRS (Pour info) ;
- CEMG ;
- CEMAT ;
- CEMMN ;
- DOPA ;
- DSIA ;
- DSSA ;
- Intéressés ;
- A/C.



*Stouy*

**Fortuner Alain NOUATIN**  
Ministre délégué auprès du Président de la République,  
chargé de la Défense Nationale